

Règlement du Duo des Cabanes de l'Or :

1 Course contre la montre à deux coureurs libre (mixte, femmes, hommes) accessible à partir de 18 ans à tous, sur une distance de 14,4km.

2. La participation au Duo des Cabanes est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

– ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

– ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

3. Engagements limités à 250 duos. Tarif: 36€ par équipe majoré de 6€ le 1er février 2022.

Aucune modification ou remboursement (sauf en cas d'annulation de l'épreuve dû au Covid) ne sera possible une semaine avant la course.

4. Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité: la veille entre 10h00 et 15h00 au club house du stade Cancel (Route de Bentenac à Mauguio) et le jour même à partir de 8h00. Les dossards doivent être portés sur la poitrine pour faciliter les pointages prévus sur le parcours.

5. Départ du premier duo à 9H10 puis toutes les 20''.

6. Le parcours est fléché et sécurisé. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité. Les concurrents doivent respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule d'accompagnement motorisé n'est accepté sur le parcours.

Cap Melgueil organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAAF, il ne peut être tenu responsable de tout accident ou vol commis durant l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties de la licence FFA. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

7. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et au départ et à l'arrivée : un poste médical avancé comprenant un médecin et une équipe d'intervenants secouristes en liaison téléphonique avec le responsable sécurité.

8. Quatre postes de ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. Aucun gobelet plastique ne sera fourni. Les coureurs sont tenus d'emporter une gourde ou un gobelet personnel.

9. Chaque équipe sera classée en fonction des catégories FFA. La catégorie est déterminée en fonction de l'âge du plus jeune équipier. Le temps de l'équipe sera pris sur le dernier arrivant. Les résultats seront affichés et publiés sur le site capmelgueil.fr ou ats-sport.com

10. En application du décret n°2007-462, des contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage pourront être effectués à l'issue de la compétition.

11. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

12. Les participants sont informés de la possibilité de demander par courrier aux organisateurs la non publication de leurs données nominatives dans la publication des résultats.

13. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement

14. **Mesures sanitaires liées à la Covid 19.** L'épreuve est organisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur. En fonction de l'évolution de l'épidémie celles-ci pourront changer.

- Le pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée du site et un bracelet sera fourni aux participants. (3 preuves valides : vaccination, test RT-PCR ou antigénique ou preuve de rétablissement)
Un registre de rappel Covid devra être signé par les coureurs.
- Pour les participants et les bénévoles présents sur le site couvert, le port du masque sera obligatoire. Du gel hydro alcoolique et des masques seront mis à disposition.
- L'épreuve se déroulant contre la montre les départs se feront au fil de l'eau toutes les 20 secondes.
- Aucun ravitaillement solide sur le parcours. Uniquement des points d'eau où les bénévoles serviront les coureurs munis de leur gobelet. A l'arrivée un sachet individuel pour la collation sera distribué.
- L'accès aux vestiaires et aux douches ne sera pas possible.
- Le retrait des dossards et la remise des prix se feront sous un préau ouvert.